COMITES SPECIAUX PERMANENTS.

L'hon. sir THOMAS WHITE (premier ministre intérimaire) propose:

Qu'un comité spécial soit nommé avec mission de préparer des listes des députés titulaires des comités permanents de cette Chambre, ainsi que le prévoit l'article 10 du règlement et qu'il soit fait rapport avec toute la diligence possible, le personnel de ce comité devant comprendre MM. Reid, Grenville, McKenzie, Carvell, Robb, Calder et McCoig et qu'il soit soumis à l'application de l'article limitant le nombre des membres de ce comité.

La motion est adoptée.

DEPOT D'UN BILL MODIFIANT LA LOI DE 1914 SUR LA REPRESENTATION.

M. STACEY demande à déposer un projet de loi (bill n° 2), modifiant la loi de 1914 sur

la représentation.

—Ce projet n'a pas une très grande importance nationale, mais il intéresse vivement la Colombie-Anglaise et préoccupe beaucoup une des circonscriptions électorales de cette province. Il y a un an, en déposant un projet semblable, je faisais observer que le nom donné à cette circonscription et qu'il s'agit de changer avait causé une grande confusion, confusion qui règne encore. L'objet du bill est de changer le nom du district électoral de Westminster en celui de district électoral de la vallée du Fraser. Ce changement est fort convenable vu que l'appellation nouvelle se rattache à l'histoire, tout en étant une désignation géographique.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une Ire fois.)

DEPOT D'UN BILL MODIFIANT LA LOI RE-LATIVE A LA ZONE DES CHE-MINS DE FER.

L'hon. ARTHUR MEIGHEN (ministre de l'Intérieur) demande à déposer un projet de loi (bill n° 3) tendant à modifier la loi relative à la zone des chemins de fer.

L'hon. CHARLES MURPHY: Expliquez-le.

L'hon. M. MEIGHEN: L'objet du présent bill est d'appliquer un principe qui s'applique déjà aux autres parties du domaine fédéral et de permettre à l'Etat de remettre les titres d'une terre aux représentants d'un inscrit décédé.

. (La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1re fois.)

DEPOT D'UN BILL MODIFIANT LA LOI DU YUKON.

L'hon. M. MEIGHEN (ministre de l'Intérieur) demande à présenter un projet de loi

(bill n° 4), tendant à modifier la loi du Yukon.

—Le principal objet du bill est de modifier la loi du Yukon et de permettre que le conseil du Yukon se compose de trois membres, au lieu de douze, de manière à réduire les frais d'administration. Le bill renferme d'autres articles de moindre importance.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une lre fois.)

DECES DU TRES HON. SIR WILFRID LAURIER, G.C.M.G.

L'hon. sir THOMAS WHITE (premier ministre intérimaire): Monsieur l'Orateur, j'élève la voix pour parler d'un événement lamentable, le soudain trépas de l'honorable sir Wilfrid Laurier qui a assombri les cérémonies d'ouverture de la présente session de la législature, ému tous ses collègues et répandu une grande tristesse parmi la population entière du pays. Sir Wilfrid Laurier avait beaucoup dépassé le nombre d'années assignées en partage au commun des hommes, cependant la vigueur de son intelligence, l'animation de ses traits, l'intérêt qu'il portait aux affaires, le charme et la vivacité de ses manières et surtout la place remarquable qu'il occupait depuis si longtemps dans l'esprit et le cœur de ses concitoyens nous portaient presque à croire qu'il était exempt des infirmités de la nature humaine et, jusqu'à un certain point, à l'abri des coups de la Barque. C'est pourquoi l'annonce de son trépas nous a tous émus et affligés.

Avec lui disparaît de la scène publique un personnage d'une grande distinction et d'une grande autorité. Nous pouvons nous rendre compte du rôle important qu'il a joué, en nous rappelant qu'il prenait une part active aux affaires publiques avant la naissance de plusieurs d'entre nous, qu'il a été un représentant du peuple à la législature pendant près d'un demi-siècle et membre de cette Chambre pendant quarante-cinq ans. Il a dirigé le parti libéral pendant plus de trente années dont quinze à titre de premier ministre du Canada. Au cours de sa longue carrière il a pris part à la discussion de tous les grands problèmes politiques depuis la Confédération. Sa renommée s'est étendue au delà des frontières du pays et le nom de sir Wilfrid Laurier a été connu, respecté et admiré comme celui d'un homme d'Etat éminent, en Grande-Bretagne, en France, aux Etats-Unis, ainsi que chez d'autres nations.

En présence d'une telle carrière et de si nobles titres, les membres de cette Chambre qui, à l'exclusion de la famille et de ses